



ACiDe

Verviers

AUDIT CITOYEN
DE LA DETTE

Conférence de presse du mardi 20 décembre 2016

Plus de démocratie budgétaire ?

Lors de la précédente conférence de presse d'ACiDe Verviers, le 21 octobre 2015, nous avons annoncé demander les contrats d'emprunt publics à la Ville¹ et posé différentes questions à nos élus.

1. Où sont les contrats d'emprunt de la Ville ?

A notre grand étonnement, nous n'avons toujours reçu aucun contrat d'emprunt, ni un éventuel contrat cadre, ni même de « convention de prêt », ...

Suite à la réception de tableaux d'amortissements le 4 avril 2016, et toujours sans nouvelle des 10 contrats demandés, le 15 juillet nous relançons la Ville. L'administration nous répond : « [...] il n'y a pas de contrats d'emprunt, juste des tableaux d'amortissements. [...] Lorsque nous concluons des emprunts, nous ne recevons que le tableau d'amortissement lorsque celui-ci est consolidé ».

Pourtant, dans notre tract de décembre 2014, nous citons déjà les termes d'un contrat de garantie pour les prêts accordés au CHPLT et liant la Ville à la banque Belfius.

Nous avons également le spécimen apporté par le Centre Régional d'Aide aux Communes (**Crac**, organe financier de la Région Wallonne) en 2009 en vue de la recapitalisation du Holding Communal².

- Sans contrat, comment la Ville obtient-elle un emprunt ? Qui peut obtenir un emprunt sans signer un document stipulant les conditions (durée, taux, révision, ...) ?
- Dans quels documents, les conditions d'octroi de tous ces emprunts sont-elles stipulées ? Quels noms portent-ils ?
- Qui détient ces documents ? Ce peut-il que la Ville ne garde aucune trace de ses engagements ?

2. A quoi bon élire des politiques s'ils soumettent leur pouvoir à la finance ?

Dans le spécimen de convention de prêt apporté par le Crac en 2009, l'article 5, §3 précise que « la Commune **autorise irrévocablement la Banque** à affecter les recettes susmentionnées au paiement des intérêts et du remboursement du principal qui sont portés, aux échéances, **au débit de son compte courant ordinaire** »².



Monsieur Finance

- Où est la responsabilité de nos politiques si la banque seule détient les documents signés détaillant les conditions exactes du prêt ?
- Est-il normal que le politique donne une autorisation irrévocable à une banque privée ?
Qui plus est pour aller ponctionner directement son compte courant ordinaire ?
- Qu'est-ce qui peut justifier un tel abandon de pouvoir du politique à ses créanciers ?
- Que reste-t-il de la démocratie dans ce cas ?

Nous observons cet abandon de pouvoir politique aussi dans d'autres relations, par exemple entre la Ville, le Crac et le CPAS.

3. L'expertise du Crac peut-elle justifier son ingérence ?

Souvenons-vous de la recapitalisation du Holding Communal où **les Communes dociles s'endettèrent en pure perte dans un contexte jouant avec l'illégalité³**.

Où est le rôle de la Commune lorsque le CPAS doit justifier ses intentions au Crac et non à la Commune ?

Le Crac se définit comme un **soutien** à la gestion des Communes, or nous constatons plutôt qu'il est principalement un outil de tutelle voire d'ingérence dans la gestion financière de la Ville.



Voir Vidéo : www.auditcitoyen.be

La relation Ville-CPAS semble être court-circuitée par le Crac dans une relation triangulaire où apparaît une perte d'autonomie et de responsabilité de la Ville vis à vis du CPAS : le CPAS s'adresse directement au Crac sans passer par la Ville.

Nous sommes interpellés par la réponse autoritaire et culpabilisatrice du Crac à la Ville : « [...] la maigreur des engagements pris par le CPAS, [...] le centre rappelle les obligations incombant au CPAS ».

Le service du Crac qui répond s'intitule cependant « aide aux entités consolidées ».

Les mesures prises par le CPAS **ne sont pas si maigres** au niveau de leurs impacts dans la Politique Sociale : « [...] réduire de 520.000 € les dépenses de personnel dans les prévisions quinquennales dès 2017 » [...] « augmenter les tarifs dans les maisons de repos et de soins ».

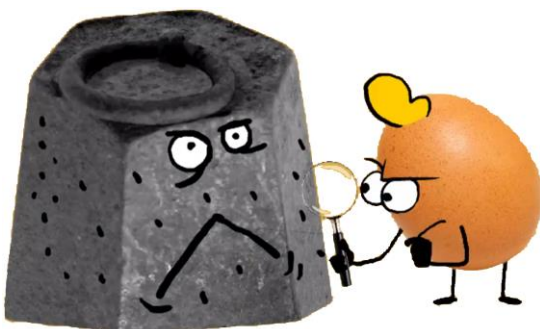
Le Crac incite le CPAS à maintenir au plus bas les salaires des plus précaires, ex : les articles 60.

Lorsque les technocrates en arrivent à orienter les politiques sociales, que reste-t-il de la démocratie ?

Nous rappelons que ces experts du Crac ne sont pas élus par la population.

4. Pour plus de démocratie budgétaire : quelques propositions d'ACiDe Verviers

Face à des investissements importants et récurrents (création ou restauration de bâtiments, réseau routier, etc.), l'emprunt public est un outil incontournable de la gestion financière de la Ville.



Poids de la dette publique

ACiDe Verviers a une autre analyse sur la gestion de la dette. **Il a choisi de se pencher sur l'endettement de la Ville et sur les mécanismes d'abandon de la souveraineté du Politique face aux Créanciers.**

L'année passée, nous attirions l'attention sur des constats qui nous faisaient craindre une « non gestion de la dette communale »⁴. Nous observons que **la majorité des 650 emprunts en cours** sont contractés auprès de **la banque Belfius**.

En 2016, la ville de Verviers a contracté plusieurs emprunts auprès d'ING. Ce choix nous apparaît très contestable au moment où ING annonce un plan de restructuration qui comporte **la fermeture de nombreuses agences et le licenciement de plus de 3.000 travailleurs.**

ACiDe Verviers considère que **les services publics (Etat, Régions et Communautés, Communes) ne sont pas des acteurs financiers comme les autres** dans la mesure où **ils mettent en œuvre le bien commun.**

D'autre part, au cours de nos premières explorations sur la dette de Verviers, nous nous étions penchés sur le Vervi&toi de mars 2014 premier outil de communication sur les finances communales auprès des citoyens. Deux ans plus tard, dans le Vervi&toi de 2016, nous avons voulu comparer l'état des dépenses de la ville en prenant le « budget 2016 au service ordinaire dépense ». Notre plus grande difficulté fut de pouvoir comparer les deux exercices budgétaires (regroupement des catégories, intitulés différents, ...)

La dette publique sert à justifier l'austérité et a donc pour conséquence de paupériser les plus précaires.

Pour une (meilleure) gestion de la dette communale de Verviers, nous proposons :

1. **Questionner la légitimité des différents emprunts.** L'exemple le plus connu d'illégitimité est la recapitalisation du Holding Communal à l'automne 2009. Cette augmentation de capital n'a pas fait l'objet d'une information légale suffisante, ce qui frise aussi l'illégalité. Elle est arrivée sur la table des Communes sous la forme d'un courrier du Ministre de tutelle suivi d'un second, envoyé par le Crac. Crac qui poussera l'initiative jusqu'à fournir les documents types que le Collège n'aura qu'à compléter³. C'est le Crac aussi qui organisera le prêt nécessaire auprès de la banque... La banque **Dexia**, celle-là même qui est à l'origine de la crise du Holding Communal !
Pour Verviers, la liquidation du Holding Communal représente un emprunt de 2,2 millions sur 10 ans et un coût supérieur annuel de 265.000 euros.
2. **Réaliser un audit de l'ensemble de la dette.**
3. **Suspendre le paiement de la dette durant la réalisation de cet audit.**
4. **Annuler la part de la dette qui est illégitime et/ou illégale.**
5. **Revenir à un financement via des organismes publics.** Cela pourrait facilement être la BCE (Banque Centrale Européenne) qui financerait directement les Etats et une banque publique pour les pouvoirs locaux sous forme coopérative ou socialisée.
Voir par exemple, la nouvelle initiative : « Belfius est à nous ».
Cela permettrait des taux d'intérêts nettement plus bas et empêcherait les grosses banques de prendre de plantureux bénéfices sur le dos des institutions, du contribuable.
6. **Arrêter de se braquer sur les mesures d'austérité qui pénalisent surtout les plus pauvres et ne résolvent rien**⁵.
7. Nous demandons **plus de transparence**, à commencer dans le Vervi&toi, afin que **chaque citoyen puisse comprendre et analyser les dépenses publiques.** Un modèle comparable d'année en année.

Nous réclamons plus de transparence, d'éthique et de démocratie (et non pas plus de privatisation).

ACiDe Verviers - acide-verviers@auditcitoyen.be
0494/419.852 - broc@skynet.be
0495/832.344 - jean-louis.peters@cepag.be
<http://www.auditcitoyen.be>



Notes

1. Voir notre communiqué de presse du 21 octobre 2015.

Suivant la procédure du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), nous avons formulé une nouvelle requête en janvier 2016. Elle concernait 10 contrats d'emprunts et fut envoyée non seulement au Directeur Général mais également auprès de la Bourgmestre, par envoi recommandé.

Ensuite, nous avons eu un échange de quelques courriels avec le Directeur Général. Malgré l'intérêt qu'elle avait émis sur notre travail, **Madame la Bourgmestre n'a jamais donné suite à notre envoi recommandé.**

Le Directeur Général cependant, nous a fait transmettre un certain nombre de documents : budget 2016 et annexes, tableaux d'amortissements, budgets plus anciens, comptes et plans quinquennaux de la Zone de Police Vesdre.

Il est également utile de rappeler **qu'aucun élu communal n'a jamais répondu à nos questions posées juste avant le vote du budget voici 2 ans**, en décembre 2014. Le Bourgmestre d'alors s'y était pourtant engagé !

2. Voir en annexes :
 - Le courrier du Crac du 21 septembre 2009 à toutes les Communes les invitant à recapitaliser le Holding Communal ;
 - Le spécimen de convention relative à l'octroi d'un prêt d'aide extraordinaire ;
 - Le spécimen de rapport de délibération du Conseil communal également fourni par le Crac.
3. L'illégitimité de la recapitalisation du Holding communal (HC).

Lors de la création du groupe Dexia en 1996, la participation des Communes dans le Crédit Communal fut transformée en participation dans une nouvelle structure, le Holding Communal. En 2008, le HC est encore actionnaire de Dexia à hauteur de 14%.

Au moment de la débâcle, le 31 septembre 2008, **l'action Dexia chute à 6,62 euros** (contre un peu moins de 20 euros de moyenne en 2007). Incapable de se financer **sur les marchés financiers**, Dexia se tourne du côté de l'État pour être sauvée. Le HC est alors mis à contribution dans la recapitalisation de Dexia à hauteur de 500 millions d'euros. **Bien sûr, le Holding ne possède pas en réserve ces 500 millions. Il les empruntera donc auprès de... Dexia !**

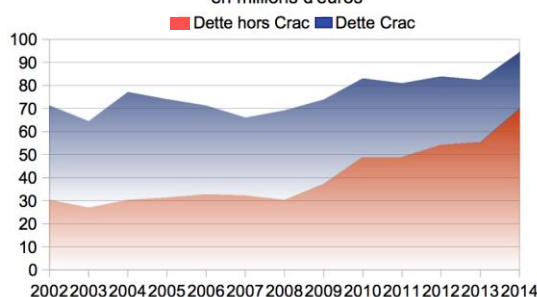
En 2009, à la suite du Ministre de tutelle, le Crac propose aux Villes et Communes Wallonnes de contracter un emprunt pour acheter de nouvelles actions du HC dans le cadre de la recapitalisation de Dexia. Cependant, l'augmentation de capital de 2009 **n'avait pas fait l'objet d'une information légale suffisante.**

La recapitalisation ne suffira pas à sauver le HC qui fut liquidé entraînant des pertes sèches pour les Communes mais aussi des manques à gagner en termes de dividendes annuels.

La liquidation du Holding coûtera environ un milliard d'euros aux contribuables.

4. Le tract d'ACiDe Verviers fin 2014 : « L'austérité ne fonctionne pas. Où est notre argent ? »
5. Entre 2002 et 2008, alors que Verviers est déjà sous plan de gestion, sa dette stagne (autour de 30 millions d'euros hors Crac) au lieu de diminuer. N'est-ce pas une preuve supplémentaire que les mesures d'austérité, comme celles préconisées par le Crac, ne fonctionnent pas ?
A partir de la crise bancaire en 2008, la dette de notre Commune explose pour frôler les 70 millions d'euros (hors Crac) en 2014.

évolution de la dette de Verviers
en millions d'euros



	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dette Crac	40,98	37,43	46,79	42,76	38,51	33,73	38,82	36,68	34,17	32,13	29,64	27,1	24,43
Dette hors Crac	30,29	26,93	30,25	31,29	32,7	32,19	30,22	37,17	48,94	48,81	54,32	55,27	69,89
Total de la dette	71,27	64,36	77,04	74,05	71,21	65,92	69,04	73,85	83,11	80,94	83,96	82,37	94,32

Au vu de ces données, force n'est-il pas de constater que **ce n'est pas notre dette mais l'irresponsabilité des banques et la dérégulation du système financier qui sont les causes de la crise de la dette ?**